



INFORMATIONS

Le technicien supérieur d'études et de fabrications (TSEF) du ministère de la Défense encadre, contrôle et conduit des travaux dans les bâtiments du, ou appartenant au, ministère. Il exerce généralement sous l'ordre d'un fonctionnaire de catégorie A (cadre).

MISSIONS PRINCIPALES

Employé par le ministère de la Défense et des Armées, ses principales missions sont les suivantes :

- Assurer la conduite et encadrer des travaux dans les bâtiments du ministère de la Défense et les arsenaux
- S'occuper de la réalisation de travaux d'études
- Contrôler la fabrication et les essais
- Encadrer une équipe

QUALITÉS REQUISES

Être organisé, savoir planifier, avoir le sens du contact et un bon esprit d'équipe, le sens du leadership, être autonome et rigoureux, posséder des compétences techniques dans sa spécialité

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un technicien supérieur d'études et de fabrications du ministère de la Défense en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer cette fonction, il faut passer le concours (sur titres) suivant, de catégorie B (niveau bac+2 : BTS...).

Les épreuves

Il existe plusieurs spécialités :

- **TSEF 2e classe** : achats, aéronautique - études techniques, analyse physico-chimiques, électrotechnique, génie civil - études techniques, informatique, mécaniques études, mesures physiques, organisation et gestion de la production, qualité, santé sécurité environnement travail, télécommunications.
- **TSEF 3e classe** : cartographie, électrotechnique – maintenance, génie civil – encadrement de chantier, gestion des stocks et approvisionnements, informatique, maintenance mécanique, sciences et techniques de la mer, télécommunications.

ADMISSIBILITÉ

Dossier à composer et à envoyer au jury, qui l'examinera (coef. 2)

ADMISSION

Entretien oral avec un jury, 30 mn (coef. 3)